

Vivre le sport avec  
l'animation sportive départementale

Saison 2014-2015

Territoire de Cœur d'Estuaire et Indre

Christine DOUILLARD 06.76.27.97.56 cdouillard@loire-atlantique.fr



**Inscrire son enfant à la rentrée.....**

Pour qu'il ou elle fasse du sport régulièrement tout au long de l'année.

→ **L'École multisports** donne la possibilité aux enfants de découvrir tout au long de l'année plusieurs activités physiques et sportives (sports collectifs, jeux d'opposition, sports de raquettes ...) sous forme de cycles de 6 à 8 séances. Cet enseignement permet d'acquérir des habiletés et attitudes sportives fondamentales (respect des règles, fair play, recherche de l'effort...) et par la suite de s'orienter vers une discipline sportive en club.

<b>Les Écoles Multisports</b>				
Communes	Niveaux	Jours	Horaires	Lieux
Le Temple de Bretagne	CE1/CE2	Lundi	16H30/ 17H45	Salle des sports du Temple
	CM1		17H45 / 19H	
	CM2/Collégiens		19H/ 20H	
Cordemais	CE1/CE2	Mardi	16H30/18H	Salle des sports de Cordemais
	CM/Collégiens	Mercredi	14H/15H30	
St-Etienne-de-Montluc	CE1	Jeudi	16H30/17H45	Complexe sportif de la Guerche
	CM2	Jeudi	17H45/19H	
	CE2	Vendredi	16H30/18H	
	CM1	Vendredi	18H/19H30	
Indre	CE1/CE2	Vendredi	16H30/18H	Gymnase de Haute Indre
	CM1/CM2/ 6èmes		18H/19H30	

<b>École Unisport d'escalade</b>				
Communes	Niveaux	Jours	Horaires	Lieux
St-Etienne-de-Montluc	CM1/CM2	Jeudi	19H15/20H15	Salle du Coteau à St-Etienne-de-Montluc

<b>Les Inscriptions</b>			
Communes	Jours	Horaires	Lieux
Le Temple de Bretagne	Lundi 15 Septembre	16H30/19H	Salle des Templiers
Cordemais	Mardi 16 Septembre	16H30/18H	Salle derrière la mairie
St-Etienne-de-Montluc	Jeudi 18 Septembre	16H30/19H	Grande Salle des Moulinets
Indre	Vendredi 19 Septembre	16H30/18H	Gymnase de Haute Indre

**LES COURS DEBUTERONT A PARTIR DU LUNDI 22 SEPTEMBRE**

Le nombre d'inscrits pour les écoles multisports est de 30. En cas de surnombre, une liste complémentaire sera constituée. **Pas d'inscription possible par téléphone ou mail.** Le Département n'engage sa responsabilité que lors des cours annoncés sur cette plaquette. Il en va de même pour tout transport que le Département prend en charge. Les parents doivent donc prendre toutes les dispositions pour ne pas laisser leur enfant seul avant ou après les horaires de cours ou de cars programmés.